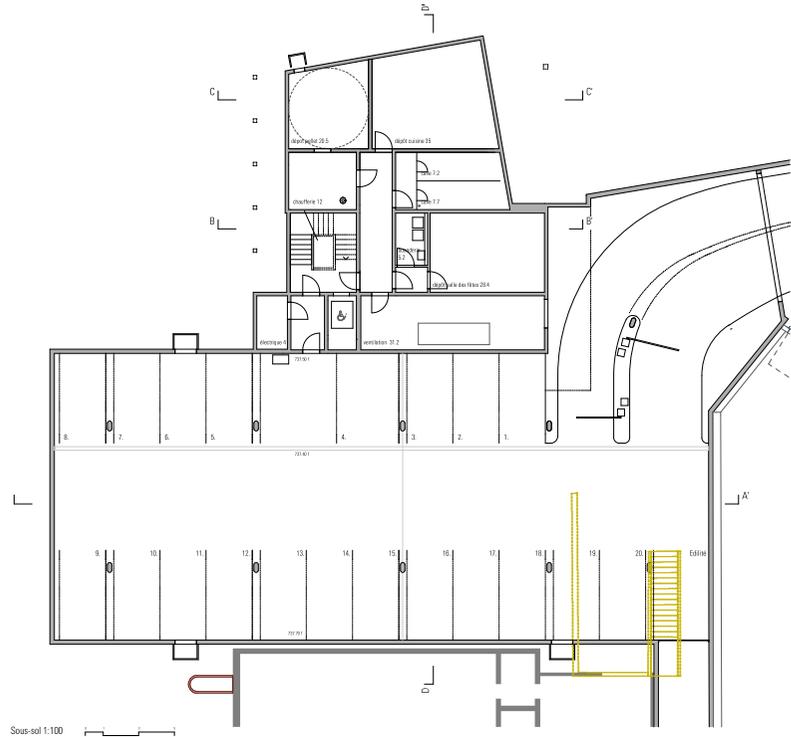
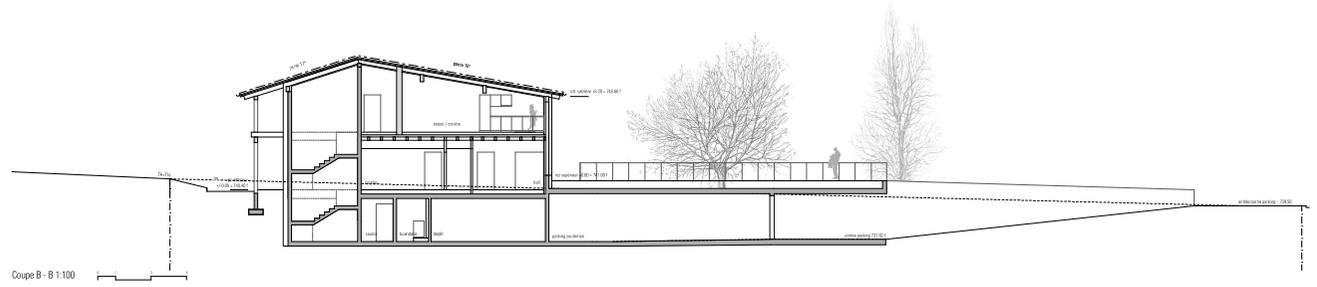
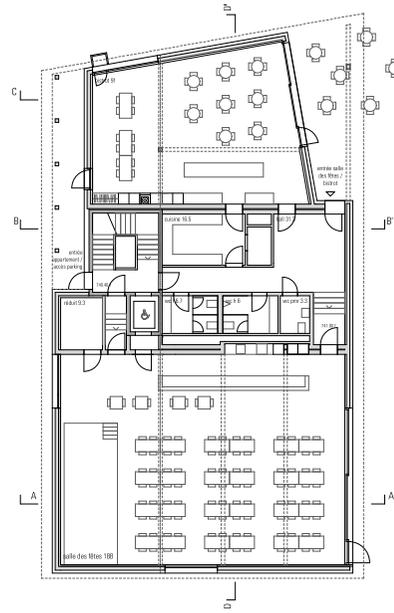




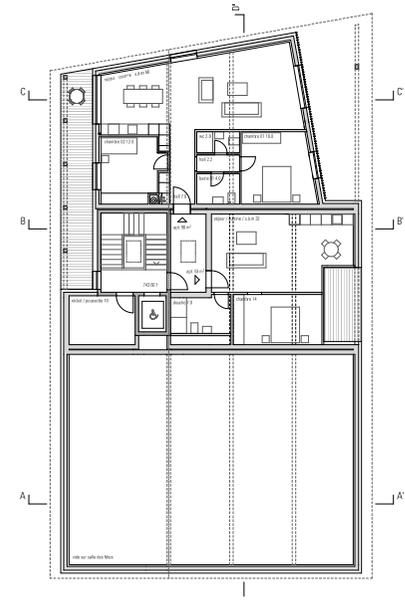
Image salle des fêtes



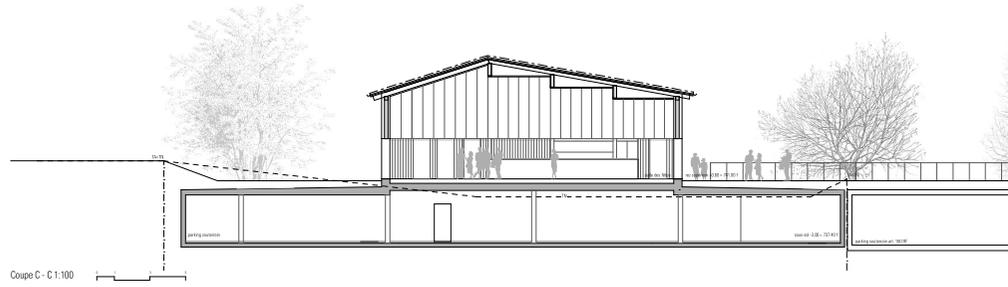
Sous-sol 1:100



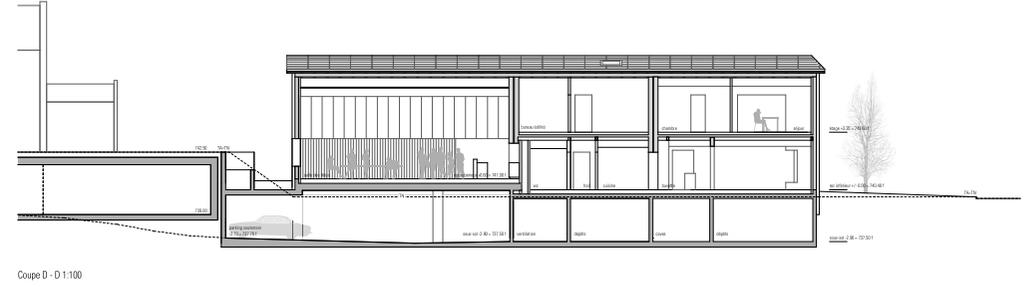
Rez-de-chaussée 1:100



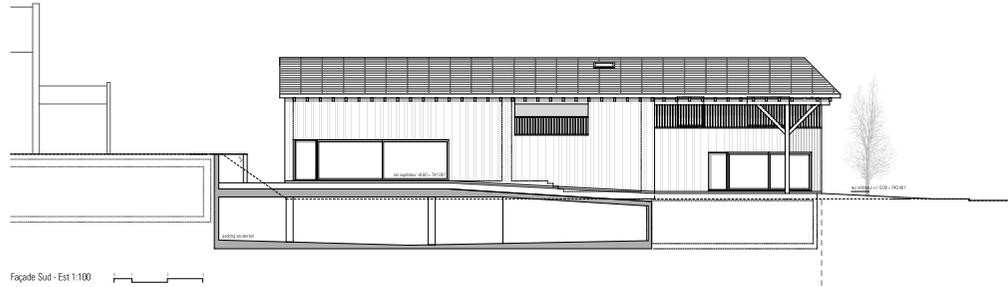
Etage 1:100



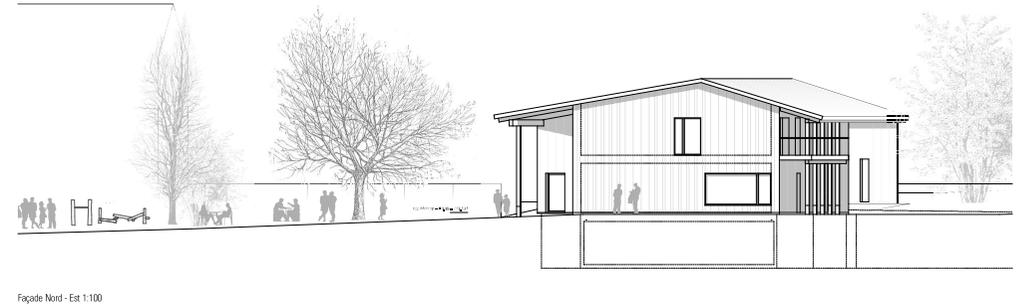
Coupe C - C1:100



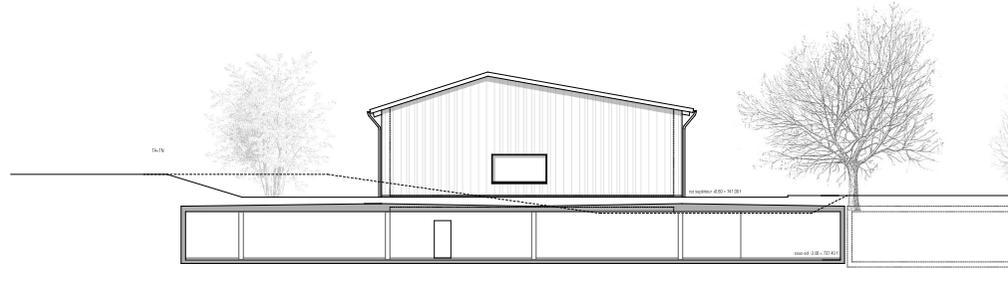
Coupe D - D1:100



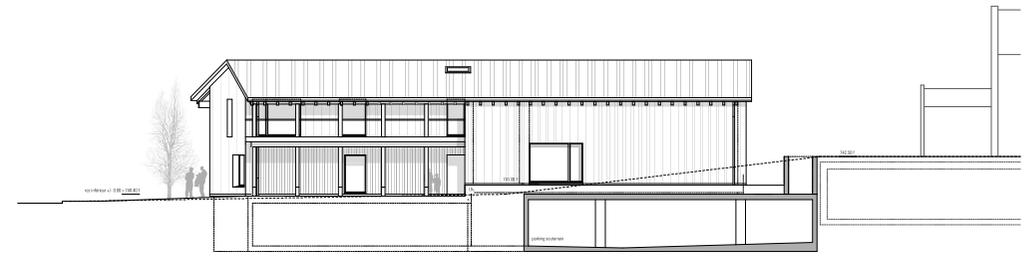
Façade Sud - Est 1:100



Façade Nord - Est 1:100



Façade Sud - Ouest 1:100



Façade Nord - Ouest 1:100

Par le projet envisagé, la commune vise à renforcer son identité et son attractivité. Elle prévoit la création d'une place villageoise qui soit un lieu convivial et ouvert aux manifestations publiques (fête de village, etc.), et animé par la vie de la salle polyvalente, d'une buvette, et des activités y prenant place.

**Place de village**

La place est aménagée pour un usage polyvalent. Elle accueille des manifestations publiques et permet, par exemple, l'installation d'une cantine provisoire. Elle dispose notamment d'une place de jeux, de bancs publics ombragés. La plantation d'arbres agrément l'espace public et permet de réduire le phénomène de surchauffe dû aux îlots de chaleur.

**Nouveau bâtiment - Centre village**

L'activation de la place de village est rendue possible par la construction d'un nouveau bâtiment - Centre village -, en lieu et place de l'actuelle administration communale à démolir (Ch. de la Bioleyre 2). Cette nouvelle construction comprend le programme suivant :

- Une salle des fêtes d'une capacité d'accueil allant de 100 à 120 places assises selon les configurations et les types d'usage. Elle dispose d'une scène amovible et d'une petite équipement de cuisine.
- Un café-buvette d'env. 90 m<sup>2</sup>, en synergie avec la salle des fêtes, ouverte aux utilisateurs de la salle et également au public, incluant un local annexe pour une cuisine professionnelle.
- Un appartement de 90 m<sup>2</sup> (3.5 pièces) ;
- Deux locaux de 32 et 14 m<sup>2</sup> réservés à un usage communal et adaptable en appartement 2 pièces.
- Un parking souterrain de 20 places, accessible via une rampe commune avec le projet en cours de réalisation du propriétaire de l'art. 160 RF
- Des locaux techniques et de service en sous-sol.

La présence d'un café-buvette, attenante à la salle des fêtes, est un élément important du programme. Faisant office de nouveau lieu de socialisation au cœur du village (pour rappel, l'auberge a été fermée il y a quelques années), il profite d'un emplacement central et d'une relation directe avec la place de village. Il correspond à une demande de la population identifiée dans le cadre de la démarche participative. Utilisée en synergie avec la salle des fêtes, le café-buvette est également ouverte au public et permet de servir des repas aux enfants (Accueil extrascolaire, camps sportifs) et aux aînés (repas à domicile ou sur place). Ce lieu éminemment public permet en outre d'activer la place par l'aménagement d'une terrasse à la belle saison. Le type de restauration et d'exploitation sont encore à définir en détail (patente H).

**3.4. Places de stationnement**

En complément au parking souterrain de 20 places, prévu sous le nouveau bâtiment, 4 places courte durée/visiteurs sont aménagées en bordure Est de la place de village. En outre, la Commune prévoit d'aménager prochainement un solde de places de stationnement dans le cadre d'un projet d'aménagements extérieurs connexe, situé au Sud-Ouest de l'art. 159 RF, aux abords du chemin des Pâles. Destinées aux pics d'utilisation, ces places de stationnement extérieures seront accessibles par le Chemin des Pâles. Elles permettront d'absorber une demande en stationnement accrue lors d'événements se déroulant aux alentours du centre du village (manifestations, fêtes, célébrations religieuses).

**3.5. Stationnement deux-roues**

Une trentaine de places vélos seront aménagées sur la place de village.

